



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 28 septembre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel d'offres pour une centrale électrique en Finistère : point d'avancement

Le Pacte électrique breton signé le 14 décembre 2010 par l'Etat, le Conseil régional, l'Ademe, l'Anah et RTE, vise à apporter une réponse durable au défi de l'approvisionnement électrique de la Bretagne et repose pour cela sur trois piliers **indissociables et complémentaires** : **la maîtrise de la demande en électricité, le développement des énergies renouvelables et la sécurisation de l'approvisionnement électrique.**

Dans ce cadre, la Commission de Régulation de l'Energie a, à la demande du Ministre en charge de l'énergie, lancé le 27 juin dernier un appel d'offres pour permettre la réalisation d'une centrale électrique à cycle combiné gaz de 450MW dans le Finistère.

Une des spécificités de cet appel d'offres est de n'avoir pas désigné de lieu d'implantation mais trois aires géographiques (cercle de 25km autour du poste électrique de La Martyre, 20km autour de celui de Loscoat, 30km autour de celui de Brennilis), dans lesquelles devra obligatoirement se situer le projet, laissant ainsi aux porteurs de projet la recherche du site sur lequel ils proposent de développer leur unité de production. Le cahier des charges de l'appel d'offres prévoit que les candidats communiquent pour le 23 septembre 2011 au Préfet de région la liste des sites qu'ils prospectent pour une telle implantation.

Le choix du site est à la fois une composante essentielle du projet industriel de chaque candidat et un critère de jugement des offres. Il constitue ainsi un élément déterminant de la mise en concurrence des candidats. L'État, en tant qu'autorité adjudicatrice soumise à une obligation d'impartialité, de préservation de la confidentialité et d'égalité de traitement des candidats, ne peut faire part des informations transmises que sous une forme agglomérée, permettant de préserver la confidentialité de ces informations et la régularité de la procédure de mise en concurrence. Quatre candidats ont ainsi déposé une liste de sites prospectés et sont engagés dans le processus d'appel d'offres. Au total, onze sites font à ce jour l'objet d'études par les candidats. Il convient à ce stade de souligner que certains des sites actuellement prospectés pourront, à l'initiative des candidats, ne pas faire l'objet d'une offre d'ici le 28 décembre, date limite de remise de leurs dossiers par les candidats.

Si l'Etat, pour les raisons évoquées précédemment, ne peut communiquer sur les sites prospectés, il revient à chaque candidat de mettre en place les modalités de concertation et d'information des élus et du public qu'il juge appropriées pour bâtir son offre et en assurer la meilleure acceptabilité locale.

Les services de l'État continueront, jusqu'à la remise des offres fin Décembre, de mettre à la disposition¹ du public et des élus les éléments généraux d'information sur la situation électrique de la

¹ www.plan-eco-energie-bretagne.fr ; www.bretagne.pref.gouv.fr ; www.cre.fr

Bretagne, le pacte électrique breton et les conditions du présent appel d'offres, dans la continuité des actions de concertation et d'information mises en place lors de l'élaboration du pacte électrique (4 réunions de la conférence bretonne de l'énergie depuis 2010) et plus récemment dans l'accompagnement de la procédure d'offres sur la centrale à cycle combiné gaz : lancement à Brest le 5 Avril 2011 de la consultation sur le projet de cahier des charges, diffusion aux maires concernés d'une note d'information en juin, réunions d'échanges avec les élus le 17 juin 2011 à la sous-préfecture de Brest.

A ce jour, la Commission Nationale du Débat Public, instance indépendante de l'Etat, n'a pas encore répondu à la saisine faite le 11 août dernier par l'association « Écologie sans frontières ». Le Préfet de région Bretagne précise qu'en tout état de cause, il est, avec le Président du Conseil Régional et les autres partenaires du pacte électrique breton, particulièrement attaché à ce que l'information et la concertation autour du projet de centrale soient exemplaires et aient lieu tout au long de la vie du projet. Un « question/réponse » ouvert au public sera prochainement mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Bretagne (www.bretagne.pref.gouv.fr).

La prochaine échéance de l'appel d'offres est fixée au 28 novembre 2011, date à laquelle les candidats devront remettre au Préfet de région une note détaillant les impacts de leur projet sur l'environnement et les activités. Cette note présentera aussi un bilan de la concertation conduite par les candidats. Ces éléments feront l'objet d'un avis du Préfet de région, établi en concertation avec le Conseil régional et les collectivités concernées et qui sera intégré, au même titre que le prix ou le délai, dans l'analyse des offres.

Contacts presse :

Préfecture de la région Bretagne :

Véronique Laurent-Albesa 02 99 02 11 80

Références :

- informations générales sur la situation énergétique de la Bretagne, le pacte électrique, l'appel d'offres en cours : www.bretagne.pref.gouv.fr ; www.plan-eco-energie-bretagne.fr
- cahier des charges de l'appel d'offres disponible sur www.cre.fr (rubrique appel d'offres en page d'accueil)